

teur, et mon très honorable ami nous expliquera peut-être son attitude. Mais, dis-je, quand le gouvernement anglais a reçu des ouvertures de cette manière, sous le prétexte apparent de trouver des débouchés pour le blé canadien, nous devons chercher d'autres explications et, à plusieurs, celle-ci paraît la plus plausible.

CONFERENCE IMPERIALE—NATURE DES PROPOSITIONS

J'en arrive aux propositions elles-mêmes. La façon de faire les ouvertures était mauvaise; les propositions elles-mêmes étaient encore pires. Elles étaient inacceptables pour le gouvernement actuel de la Grande-Bretagne ou pour tout gouvernement qui puisse s'y constituer. Je pourrai, je crois, en faire la démonstration. J'espère que les électeurs se feront une juste idée de ces propositions. Jusqu'ici, le peuple en général ne comprend pas la nature des offres faites au gouvernement anglais par mon très honorable ami, parce que celui-ci a cherché à embrouiller la question entière en proclamant son acceptation du prétendu principe de la préférence. Il est un point au moins que j'ai élucidé au sujet de la proposition de mon honorable ami, c'est son caractère péremptoire. Permettez-moi de citer quelques phrases employées dans son exposé des propositions faites au gouvernement anglais: "nous voulons ce marché", "adhérez-y sans retard", "à approuver ou à rejeter", "le temps de parler clairement", "le jour est venu", "régler une fois pour toutes", "toute discussion supplémentaire... est superflue", "le temps d'agir", "le facteur temps doit régir les délibérations", "il faut opérer un changement... sans délai inutile", "le temps est venu d'embrasser la doctrine", "j'attends votre décision". Voilà des échantillons des moyens de persuasion employés par mon très honorable ami au cours de son attitude intransigeante à la conférence impériale: maintenant ou jamais, c'est à prendre ou à laisser.

Permettez-moi d'examiner ces propositions d'abord quant à leurs termes et à leur nature exacte. Je veux rendre pleine justice à mon honorable ami et je lirai le texte de ses offres. Elles sont bien simples. Pour les bien saisir, il faut lire ensemble trois alinéas. Le premier ministre a proposé d'abord une préférence sur le marché canadien au moyen d'un relèvement de droit de 10 p. 100, à condition que le gouvernement anglais opère le même relèvement chez soi, le fond de la proposition étant la protection suffisante de toutes les industries canadiennes. Le premier ministre a expliqué ensuite plus loin que par "protection suffisante" il veut dire que tout ce qui peut être produit ou fabriqué au pays

[Le très hon. Mackenzie King.]

doit y être produit et fabriqué à l'abri de toute concurrence extérieure. En troisième lieu, il a énoncé la doctrine qu'il faut accepter le principe de la préférence. La chose ainsi énoncée a l'air fort plausible. Mais quand on scrute ses paroles, on s'aperçoit que ce qu'il entendait par le principe de la préférence, ce n'est pas du tout, je l'ose dire, ce que le peuple et ce que la plupart des députés fédéraux pensent qu'il entendait. Il parlait d'un genre de préférence à lui, conçu expressément de façon à être inacceptable au gouvernement anglais. Pour citer textuellement le premier ministre, permettez-moi de lire la proposition:

J'offre à la mère patrie ainsi qu'à toutes les autres parties de l'empire la préférence sur le marché canadien en retour d'une préférence identique sur les leurs, préférence basée sur un relèvement dans une proportion de dix pour cent de l'échelle tarifaire générale actuelle ou de l'échelle à venir. L'acceptation par chacun de vous de cette offre, et la proposition aussi bien que l'acceptation par tous les autres pays de l'empire d'offres identiques nous permettront d'atteindre à l'idéal de la préférence dans l'empire.

Pour ce qui est de la base sur laquelle repose l'offre, l'alinéa suivant développe et explique la proposition. Le voici:

J'explique, ainsi qu'il suit, ma proposition:

D'abord et avant tout, le tarif que je viens d'indiquer ne peut pas être appliqué uniformément. L'objet visé est la protection suffisante des industries existantes ou de celles qui pourront surgir. Pour cette raison, il faut prévoir une certaine souplesse du tarif de préférence, tout en ne perdant pas de vue la nécessité fondamentale de stabilité dans les conditions d'échange; il importe par ailleurs de tenir compte des ententes de préférence en vigueur qui dépassent le niveau du tarif que je propose.

Il s'agit donc d'approuver en principe les préférences. Cette offre ainsi expliquée est conditionnelle à l'acceptation d'une préférence impériale dont la nature apparaît plus ou moins dans l'explication de l'offre faite. Au début, on en parle comme de l'acceptation en principe de la préférence et j'ai déjà lu les termes dans lesquels cette condition fut posée. Je ne les répéterai pas au long, mais je vais en extraire les passages essentiels:

Je propose donc que nous, de l'Empire britannique, pour notre avantage individuel et commun, reconnaissons l'opportunité d'une préférence impériale et que sans plus de délai nous prenions les mesures nécessaires pour l'appliquer.

Et d'abord il nous faut soit approuver, soit rejeter le principe...

En attendant la reconnaissance de ce principe, il serait vain d'en discuter l'application sur une échelle quelque peu étendue.

Cette offre se trouve donc réduite à trois simples propositions, dont chacune doit être étudiée en regard des deux autres. Voici toute l'affaire en résumé: c'est une offre de préf-